

Session plénière du 25 Avril 2013

Aide aux étudiants incarcérés

Intervention de Bastien François

Madame la présidente, madame la vice-présidente, mes chers collègues.

Nous sommes nombreux à faire un constat surprenant, digne de la série X-Files : nous avons élu un président de la République de gauche, qui a désigné un gouvernement de gauche, et pourtant notre collègue Valérie Pécresse semble toujours être ministre de l'Enseignement supérieur. La réforme de l'enseignement supérieur qui sera discutée au Parlement dans quelques semaines est un mauvais remake de la fameuse LRU, et la procédure choisie – procédure accélérée et temps programmé – est digne des pratiques sarkozystes d'abaissement du Parlement.

Heureusement, à la Région Ile-de-France, la gauche est toujours la gauche. Et le dispositif que vous présentez, Madame la vice-présidente, chère Isabelle, fait honneur à la majorité de notre Conseil. Tout à l'heure, Valérie Pécresse parlait avec mépris des « étudiants délinquants ». Il est clair que nous n'avons pas les mêmes valeurs.

A travers ce dispositif, dont vous venez de détailler le contenu, je n'y reviens donc pas, notre majorité marque clairement l'une de ses priorités : la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Plus encore, elle essaye d'améliorer la condition de ceux qui sont sans doute les plus défavorisés à cet égard, ceux que l'on nomme pudiquement des « étudiants empêchés ». Ce faisant, nous contribuons aussi à quelque chose d'essentiel : la réinsertion dans la société civile des personnes détenues.

Au moment même où le Sénat, aujourd'hui, débat des conditions de la vie carcérale, la majorité régionale apporte sa contribution, modeste mais significative, à un changement de la prison dont le contrôleur général des lieux de détention rappelait encore récemment l'urgence.

L'égalité entre les citoyens, nous le savons, est un combat permanent. Nos collègues parlementaires en ont fait l'expérience encore très récemment à propos du mariage pour tous. Dans la région Ile-de-France, à notre échelle, nous faisons aussi avancer le principe d'égalité, et nous en sommes fiers. Je voudrais vous remercier Mme la vice-présidente pour votre ténacité, votre courage, pour vos efforts constants depuis plus d'un an pour faire aboutir ce dossier, très complexe, en effaçant l'un après l'autre les obstacles multiples que vous avez rencontrés. Je voudrais aussi remercier notamment la direction de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, mes collègues universitaires des universités Paris-Est et Paris-Diderot, mais aussi l'association Génépi qui a fait profiter le groupe EELV de ses conseils avisés.

Ce dispositif est expérimental. Vous savez Madame la vice-présidente que nous serons très attentifs à l'évaluation qui va en être faite, dans l'objectif d'en élargir le champ. En élargir le champ dans le périmètre régional, bien sûr, mais nous pouvons aussi avoir une ambition supérieure : inscrire ce type de politique dans la future loi de décentralisation, au chapitre des nouvelles compétences qui seront attribuées aux régions en matière d'enseignement supérieur.

Si je reviens un instant au texte que vous présentez, il nous semble que quelques points peuvent déjà être améliorés, s'agissant de la relation entre la logique pénitentiaire et de la logique universitaire, qui doivent être mieux dissociées, mais aussi en assurant le soutien de ces étudiants après leur libération.

J'y reviendrai tout à l'heure en présentant des amendements, mais pour le moment, Madame la vice-présidente, permettez-moi de résumer d'un mot le sentiment du groupe EELV face à ce texte : Bravo !